

à

SERVICE DU SECRETARIAT GENERAL  
Dossier suivi par Madame Isabelle MOREAU  
Mail : i.moreau@smd3.fr  
Réf : SGS/IM/LD/SE/N°2023-363

Monsieur MOREAU Didier  
Maire  
Mairie  
Place Jean SOUCHET  
24230 MONTAZEAU

Coulounieix-Chamiers, le 17 MAI 2023

Monsieur le Maire,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Redevance incitative est entrée en vigueur dans votre commune.

Je tenais à vous informer que dans les prochains jours, la 1<sup>ère</sup> facture de la Redevance Incitative va arriver dans les boîtes aux lettres de vos administrés. Elle sera adressée à tous les producteurs de déchets qu'ils soient propriétaires ou locataires, présents dans la base de données du SMD3. Elle viendra remplacer la TEOM (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères) qui était payée avec la Taxe Foncière.

Cette facture de Redevance Incitative 2023 sera composée de l'abonnement au service gestion des déchets et d'un forfait tenant compte de la composition du foyer.

Si des ouvertures supplémentaires sont nécessaires au cours de l'année, une facture complémentaire sera transmise début 2024 aux foyers concernés. Pour les personnes produisant des textiles sanitaires, je suis en contact avec les acteurs politiques du département afin de finaliser la procédure de dons d'ouvertures supplémentaires liées à cette production. Une communication viendra compléter cette démarche.

### Les modalités de paiement

Plusieurs modalités de paiement sont possibles et précisées sur la facture dont vous trouverez un exemplaire en pièce jointe :

- Par chèque à l'ordre du trésor public
- En espèce/carte bleue pour un montant inférieur à 300€ muni de la facture auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)
- Par virement bancaire auprès de la trésorerie de rattachement
- Par Carte bleue en ligne via le portail usager <https://smd3.ecocito.com>
- Par internet à l'adresse [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

Pour les foyers ayant fait la demande du **prélèvement automatique** avant la fin février 2023, la facture de la Redevance Incitative 2023 arrivera à la fin du mois de mai avec les échéances suivantes en fonction du fractionnement choisi par l'usager à la souscription :

- un prélèvement en une fois au 15 juin 2023,  
ou en 3 fois par an : 15 juin, 15 septembre et 15 novembre 2023.

Un formulaire de demande de prélèvement est joint avec la facture pour les administrés qui souhaiteraient adhérer à ce dispositif en 2024.

### **Le Service Usagers à votre disposition**

Le service usagers du SMD3 se tient à votre disposition et à celle des habitants pour répondre à toutes les questions et mettre à jour leur dossier.

Les agents sont joignables par téléphone au **09 71 00 84 24**

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

le samedi de 9h00 à 12h30.

par mail [service.usagers@smd3.fr](mailto:service.usagers@smd3.fr) et par courrier SMD3 CS 80024 24050 Périgueux cedex 9.

Les équipes du SMD3 accueillent les habitants au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00,

le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00.

**Plus de 140 000 factures seront transmises entre les mois d'avril et de juin, les services téléphoniques seront par conséquent très sollicités. Les équipes feront leur maximum pour répondre dans les meilleurs délais à l'ensemble des sollicitations.**

### **L'accompagnement des personnes à mobilité réduite**

J'ai demandé que chaque commune soit équipée d'une borne en accessibilité renforcée. Les maires concernés ont reçu un courrier en ce sens les invitant à rencontrer leur responsable d'antenne SMD3 et d'étudier ensemble ce projet.

Pour les personnes à mobilité réduite, le SMD3 a conventionné avec plusieurs structures permettant aux aides à domicile d'accompagner leurs bénéficiaires, en utilisant un seul badge dédié pour l'ouverture de toutes les bornes d'ordures ménagères.

Pour les personnes ne pouvant bénéficier de cet accompagnement, le SMD3 propose un service à domicile. J'invite les personnes à prendre contact avec le service usagers pour avoir plus de renseignements.

### **Le suivi de consommation**

Sur la facture sont également précisées les modalités pour accéder à son compte personnel et suivre l'évolution de ses ouvertures.

### **Un accompagnement pour réduire le sac noir**

Les déchets compostables représentent près d'1/3 de notre sac noir, n'hésitez pas à contacter le service usagers pour vous accompagner dans une démarche de gestion des biodéchets.

Monsieur le Maire, j'espère par ce courrier vous avoir apporté les premières informations concernant cette première facture liée à notre production de déchets et répondre aux questions de vos administrés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président du SMD3

Pascal PROTANO

